



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

Nos réf.: 822x5b646
4.0044

Votre réf.:

Dossier suivi par : Max BACK
Tél. 247-74637
E-mail max.back@mi.etat


Luxembourg, le 15 janvier 2018

Concerne : Ville d'Esch-sur-Alzette

Objet : Rôle supplétif de l'impôt foncier - Exercice 2015-2017

Vu et rendu exécutoire à la somme de cinq cent soixante-quatre euros et dix centimes (564,10€) conformément à l'article 148bis de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Pour le Ministre de l'Intérieur,
Le Conseiller de direction,

 SECRETARIAT GENERAL
PII BIEVER
18.01.2018



Clara Muller





Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :
le 23 novembre 2017
Convocation des conseillers :
le 23 novembre 2017

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 8 décembre 2017

Présents : Georges Mischo, Bourgmestre, Martin Kox, Andre Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Taina Bofferding, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général
Excusés : Jean Tonnar, Mike Hansen, Conseillers

Ministère de l'Intérieur

Entrée: 03 JAN. 2018

822 x 166a 6

Le Conseil Communal;

Objet : 15.2. Relevé et rôle supplétif de l'impôt foncier pour les années 2105, 2016 et 2017 ; décision

Vu le relevé et rôle supplétif de l'impôt foncier pour les exercices 2015, 2016 et 2017 au montant de € 564,10;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi;

décide à l'unanimité

d'approuver le relevé et rôle supplétif de l'impôt foncier pour les exercices 2015, 2016 et 2017 au montant de € 564,10.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 28.12.2017
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général, Bourgmestre